

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 23 novembre 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE MATCH DE LA COUPE GREY DE 1981

LE RÉSULTAT DU MATCH DE CHAMPIONNAT DE FOOTBALL CANADIEN—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. Steven E. Paproski (Edmonton-Nord): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Je propose, appuyé par le député de Nepean-Carleton (M. Baker):

Qu'on accorde une distinction spéciale au Canada aux Eskimos d'Edmonton pour leur apport exceptionnel au football dimanche et une mention honorable aux Rough Riders d'Ottawa pour leur courage, leur habileté et leur esprit sportif.

Mme le Président: Je présume que tous les députés sont d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

L'AGRICULTURE

L'INSTAURATION D'UNE POLITIQUE DE TAUX D'INTÉRÊT FIXES POUR LES AGRICULTEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, exception faite de la grande crise économique, on ne peut guère se souvenir d'une époque où l'agriculture canadienne aurait subi des torts aussi graves et désastreux, cet état de choses étant imputable à la mauvaise gestion financière du gouvernement. Les agriculteurs ne peuvent se passer de crédit, et la politique des taux d'intérêt élevés que favorise le ministre des Finances (M. MacEachen) a aggravé la situation au point où les faillites d'exploitations agricoles ont augmenté de 139 p. 100 depuis deux ans. Je propose donc, appuyé par le député de Lethbridge-Foothills (M. Thacker):

Que le ministre des Finances mette des capitaux à long terme et à taux d'intérêt fixe à la disposition des agriculteurs.

Mme le Président: La Chambre donne-t-elle son consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LA PETITE ENTREPRISE

L'APPLICATION DU PROGRAMME D'OBLIGATIONS POUR L'EXPANSION DE LA PETITE ENTREPRISE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et de pressante nécessité pour les petits entrepreneurs, y compris les exploitants agricoles.

Puisque le gouvernement ne permet maintenant de profiter du programme des obligations pour l'expansion de la petite entreprise qu'aux seuls petits commerçants ou exploitants agricoles qui éprouvent des difficultés financières, dont le nombre grandit au point de constituer bientôt la majorité, et puisqu'on ne s'entend pas sur le sens de l'expression «difficultés financières» et sur la date à laquelle cette nouvelle mesure doit entrer en vigueur, je propose, avec l'appui du député de Spadina (M. Heap):

Que la Chambre demande au ministre d'État chargé des petites entreprises et au ministre de l'Agriculture d'émettre immédiatement des communiqués à l'intention des institutions financières et des petites entreprises, afin de préciser les modifications apportées au programme d'obligations pour l'expansion de la petite entreprise dans le cas des petits commerçants ou des petits exploitants agricoles.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'AGRICULTURE

LA PARTICIPATION DU MINISTRE AU DÉBAT SUR LE BUDGET—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Madame le Président, étant donné que les taxes énergétiques du gouvernement fédéral frappent très durement les agriculteurs et que le budget libéral du 12 novembre supprime le report d'impôt permis par les rentes à versements invariables et les réserves de gains en capital, deux éléments qui servaient à protéger les exploitations familiales, je propose, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

Que le ministre de l'Agriculture prenne la parole bientôt dans le débat sur le budget afin de répondre de son incapacité à protéger les agriculteurs canadiens de ces coups durs.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.